



Nom :
Prénom : **Tél portable (ou domicile)** :
Mail : **Tél bureau (éventuel)** :
Adresse (avec code postal et ville) :

Lieu	Jour - Horaire référence & intervenant	Votre choix (à cocher)	Votre cotisation annuelle
Maison des associations salle 108	jeudi 20h-23h ATELIER D'IMPROVISATION* - COURS 1 tout niveau - pour acquérir des techniques tout en s'amusant <i>avec Maria Grazia SANSONE</i>		▪ Total de 465 € (dont 10 € d'adhésion) pour 3h00 hebdo (hors vacances scolaires) d'octobre à juin (sauf *) ▪ Engagement pour toute l'année dès le début ⁽¹⁾ (se fait <u>absolument</u> avant ou au début de votre 2 ^{ème} séance, couverture assurance oblige) ▪ A régler en une seule fois ⁽²⁾ ... même s'il y a la possibilité de faire plusieurs chèques que l'on dépose en différé ▪ Réduction pour les précaires, nos écrivains, ceux qui suivent 2 ateliers à la fois, les couples... ⁽³⁾
Maison des associations salle 114	lundi 20h-23h pour les pas ou peu expérimentés <i>avec Claire CHOLLET</i>		
Maison des associations salle 108	lundi 20h-23h pour les confirmés, à l'aise sur scène <i>avec Régis MOULU (sous réserve)</i>		
Maison des associations salle 108	mardi 20h - 23h pour les niveaux experts, théâtre plus expérimental <i>avec Régis MOULU</i>		
Ecole Champignol (rue L. Maurice)	mardi 19h30-22h30 PRISE DE PAROLE* - COURS 5 tout niveau, orienté objectifs utiles et progressifs <i>avec Valérie HEBEY</i>		
Ecole des Mûriers (place Molènes)	lundi 19h30-22h30 COURS DE CHANT expressif * tout niveau <i>avec Valérie HEBEY</i>		

⁽¹⁾ **Toute année commencée est due en totalité**... afin d'accueillir dans nos cours des personnes motivées et respectueuses de leur engagement vis-à-vis d'un groupe et d'un travail d'autant plus quand il donne lieu à une représentation (théâtre). Important, à ce sujet : pensez à prévenir l'intervenant de vos absences ou retards. D'ailleurs, côté théâtre, afin de ne pas mettre en péril un spectacle, tout participant qui ne signale pas une absence sur deux séances consécutives hors vacances, peut être retiré de la distribution par l'intervenant. A savoir, enfin, qu'aucun remboursement n'est possible vu que nous engageons nos frais en début de saison et ce pour l'année (emploi des intervenants, locations de salles, ou scènes, etc.) !

⁽²⁾ **Possibilité de payer en un chèque ou bien en trois chèques** : ils sont alors à remettre tous les trois à l'inscription. Si trois chèques : le **1^{er}** (155 €) sera déposé immédiatement, le **2^{me}** (155 €) début mois qui suit (novembre) et le **3^{me}** (155 €) le mois encore après (décembre). (A noter : mois décalés si arrivée en cours d'année)
Remarques : si vous voulez faire plus de chèques et/ou si un jour de dépôt dans le mois est crucial pour vous, nous en parler. La nouvelle loi sur les chèques nous fait abandonner l'échéancier privilégié des anciens adhérents (promos d'avant 2012).

⁽³⁾ **Des réductions (NON CUMULABLES - la plus avantageuse vous sera appliquée) sont prévues pour** :

- les personnes en situation précaire: application d'une déduction de 45 € sur l'année, ce qui donne un total à régler de 420 € (si 3 chèques, à remettre ensemble : ils sont chacun de 140 € - mêmes dates de dépôts que le cas général). Dans ce cas, fournir la photocopie d'un justificatif récent.
- la 2^{me} personne d'un même foyer fiscal, les souscripteurs au "Passport Atelier d'écriture", ceux qui suivent deux ateliers (théâtre, impro, prise de parole ou chant) (déduction de 120 € sur l'une des 2 inscriptions), ce qui donne un total à régler de 345 € (si 3 chèques, à remettre ensemble : ils sont chacun de 115 € - mêmes dates de dépôts que le cas général).
- prorata pour les arrivées en cours d'année, activable à partir de début décembre seulement.

➤ Pour tous, SVP : **chèque(s) à rédiger à l'ordre de "La Compagnie du Chercheur d'Arbres"**.

La photocopie de ce document peut vous être donnée sur demande. Enfin, par votre signature, vous acceptez que votre image (photos de spectacle, portrait individuel) puisse être le cas échéant utilisée pour illustrer notre site Internet, affiche, programme et êtes conscient de vos limites médicales/physiques éventuelles qui vous feraient transposer ou ne pas répondre aux sollicitations corporelles et respiratoires de votre intervenant !

➔ **Date et signature de l'adhérent obligatoires** :

Cadre pour la comptabilité
Régulé par chèque 1 n°
(chèque 2 n°)
(chèque 3 n°)
de la banque.....

Document à remplir, à signer et à renvoyer à la Cie (cf. adresse en haut) avec votre paiement avant ou AU DEBUT de votre deuxième séance. Merci !

Avez-vous bien signé et daté
votre feuille ! Oubli fréquent !
Sinon inscription non valable !